

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018 A 19 HEURES

---

**Présents** : M.GAUDUCHEAU - D.MARIONNEAU - C.DANIAU - M.P.GABILLEAU - J.FERRAND – C.BIRON - A.S.DE JESUS - L.GENTREAU – F.GLUMINEAU - S.GRAY - F.LAMY - L.PACREAU - Ph.TESSIER - H.MOLINARI - P.Y.DREILLARD - H. BEAUDOUIN

**Absents excusés** : M.COTTEREAU (ayant donné procuration à M. MARIONNEAU)

**Secrétaire** : F.GLUMINEAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

## **1) EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE L'AIRE DE CAMPING CAR – CONVENTION SYDEV**

Monsieur le Maire indique que le Sydev a été sollicité dans le cadre de l'équipement électrique de l'aire de camping-car. La proposition présente un mât d'éclairage, des points lumineux, des bornes de branchements ainsi que la création des réseaux et son câblage.

## **2) CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL CERIG**

Suite au développement de la facturation électronique, la société CERIG fournit les interfaces nécessaires au fonctionnement des logiciels, un contrat de maintenance permet de bénéficier d'aides techniques si nécessaire. La proposition de contrat au 1<sup>er</sup> juin 2018 s'établit à 90€ annuel renouvelable chaque année dans la limite de 3ans.

Accord du CM

## **3) ENQUETE ELEVAGE PORCINS ET EPANDAGE DES EFFLUENTS**

Ce dossier concerne l'EARL La Côte, installation d'élevage en plein air classée pour la protection de l'environnement. La commune du Bernard est concernée par l'implantation, la commune de Le Champ Saint Père par le plan d'épandage.

Avis favorable du CM

## **4) OUVERTURE DE CREDITS 2018**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget 2018 (autorisation qui peut être

donnée dans la limite de 25% du budget précédent). Les opérations suivantes seraient concernées :

- 204172 bâtiments et installations : 10000€
- 2118 autres terrains : 30000€
- 21318 autres bâtiments publics : 20000€
- 2151 réseaux de voirie : 30000€

Accord du CM

## **5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Cinq déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison 31 rue de la Nanté appartenant aux conjoints CRESPIEN
- Vente d'une maison 31 Rue des Genêts appartenant à M. BOCQUIER
- Vente d'une maison 5 Rue du Cosset appartenant à M. NABIT
- Vente d'un terrain lotissement Le Clos Saint Père appartenant à M. CELLIER
- Vente d'une maison 38 Rue de l'Hôtel de Ville appartenant à SOS Village d'enfants

La commune renonce à son droit de préemption pour ces cinq déclarations.

## **6) DIVERS**

### **- CONVENTION SPA :**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler la convention arrivée à expiration afin de gérer la fourrière avec la SPA.

Accord du CM

### **- ENQUETE PUBLIQUE PRISE D'EAU DES BELINIERES**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête concernait les périmètres de protection. La commune a porté deux observations l'une concernant les clôtures et l'autre concernant l'urbanisme (principalement pour les exploitants du village de Noailles).

### **- ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire précise que cela concerne la station d'épuration. Les différents coûts se répartissent ainsi :

- surveillance : 718.20€
- forfait prestations et analyses : 824.20 + 234.02 soit 1058.22€

### **- ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas une obligation pour notre commune et indique les éléments suivants :

- Poursuite de la revitalisation du centre Bourg
- Aménagement d'une aire de camping-car
- Démolition de la salle le Coteau et de l'ex-école
- Lancement des démarches pour l'actualisation du PLU
- Travaux de voiries et bâtiments (comme l'isolation de l'école Cousteau)

### **- LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS – LA MARELLE**

Monsieur le Maire signale la mise en place d'un partenariat entre la communauté de communes et la commune pour mise à disposition du lieu d'accueil enfants parents (la marelle). Une convention définit les conditions de mise à disposition des locaux de la salle polyvalente pour un an du 12 février 2018 au 11 février 2019, renouvelable par tacite reconduction.

Accord du CM

- **CEREMONIE DU SOUVENIR**

Monsieur le Maire propose de fixer la cérémonie du souvenir le 8 mai 2018, avec remise d'un drapeau de la mémoire ou du souvenir, l'UNC départementale sera prévenue ainsi que le président.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 27 février 2018 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10mn.

Le Maire,

**M. GAUDUCHEAU**